

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS  
A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Vains espoirs

Que voulez-vous ? On a beau être habitué aux bizarreries de la politique, il est malgré tout des choses qui étonnent. De voir, par exemple, certains journaux cléricaux faire de l'œil à M. Waldeck-Rousseau, cela vous laisse quelque peu ahuri.

C'est pourtant vrai. Plusieurs d'entre eux ont fait le rêve de transformer l'ancien chef de la défense républicaine en complice de leurs desseins. Partout, ils cherchent un sauveur. Et, ma foi, si ce sauveur pouvait être M. Waldeck-Rousseau, ils l'accepteraient tout de même !... Notez, je vous prie, que les inventeurs de ces combinaisons machiavéliques sont réputés pour être les « habiles » du parti !

Jose leur prédire que la chose n'ira pas toute seule. Ils trouveront quelques obstacles à la réalisation de leurs projets. Le premier, qui n'est pas le moindre, sera M. Waldeck-Rousseau lui-même. L'ancien président du Conseil n'est pas de ces volontés dociles qui subissent facilement les directions d'autrui. C'est un gaillard qui sait bien ce qu'il veut et qui le veut bien. Les nationalistes et les cléricaux l'ont appris à leurs dépens. Demandez plutôt aux Jules Lemaitre, aux Drumont et autres Piou qui s'étaient flattés de l'écraser, lui et son parti, lors des élections dernières. Demandez aussi à tous ces hurleurs dont son calme impassible avait fini par lasser la fureur durant les séances de l'ancienne législature. Personne, même parmi ses adversaires, ne le tient non plus pour un naïf. On ne peut donc pas espérer le tromper et se servir de son influence pour un but autre que celui qu'il veut atteindre.

Alors, si l'on veut lui faire « sauver les congrégations » il faudra bien qu'il y consente. Et c'est là que nos profonds politiques se préparent des déceptions.

Certes, M. Waldeck-Rousseau a cru devoir intervenir dans la discussion de la loi sur l'enseignement secondaire, pour combattre une solution appuyée par M. Combes. Conclure de là qu'il visait à renverser le ministère c'est méconnaître son caractère qui répugne à ces calculs. Dire qu'il voulait « défendre les congrégations » c'est méconnaître son passé et sa sincérité républicaine qui reste indiscutable et d'ailleurs indiscutée.

M. Waldeck-Rousseau a simplement essayé de faire prévaloir sa méthode, celle qu'il a toujours préconisée et pratiquée. Elle ne constitue pas d'ailleurs une nouveauté et le parti républicain la connaît bien. M. Waldeck-Rousseau estime, aujourd'hui comme autrefois, en ces matières comme en toutes les autres, qu'il faut procéder par étapes. Il pense qu'on ne doit rien laisser à faire derrière soi avant d'avancer davantage. En l'espèce, il aurait voulu qu'on en terminât définitivement avec les congrégations non autorisées, avant de s'attaquer aux autres. Pour ces dernières, il pense que la loi de 1901 arme suffisamment le gouvernement puisqu'elle lui permet de les dissoudre par décrets, et c'est ainsi, une à une, qu'il les voudrait voir disparaître.

Quant au but à atteindre ; là-dessus, tous les républicains sont d'accord et M. Waldeck-Rousseau pense de la même façon que M. Combes ou M. Clémenceau : c'est la laïcisation complète de l'Etat, la disparition totale de l'influence congréganiste. Comme tous les républicains, M. Waldeck-Rousseau pense qu'il importe d'établir une limite très nette entre la société civile et l'élément religieux et d'empêcher tout empiètement sur l'Etat laïque de la théocratie romaine.

Nul n'a dénoncé plus éloquemment ni plus vigoureusement que lui, soit à la tribune, soit dans son fameux discours de Toulouse, le péril monacal.

Par conséquent, tout le différend entre lui et M. Combes ne porte que sur la question des moyens à employer. Il y aurait beaucoup à dire là-dessus ; mais ce n'est pas le moment. Ce qu'il faut retenir, c'est que nos adversaires n'ont rien à espérer de celui qui fut le chef de la défense républicaine et qui reste un des républicains les plus respectés et les plus honorés.

Ses meilleurs amis, ceux qui furent ses défenseurs les plus convaincus pendant les trois années de son ministère, ne se sont pas séparés de lui. Ils n'ont fait que continuer la lutte qu'il avait lui-même engagée.

Mais personne, dans le parti républicain, ne peut oublier le courage et le talent qu'il a déployés, en des heures redoutables, contre nos ennemis communs. Aussi la presse républicaine — à de très rares exceptions près — n'a-t-elle parlé de lui, ces jours derniers, qu'avec une déférente sympathie.

Oh ! cela ne fait pas l'affaire de nos adversaires nous le savons bien.

Ils espéraient voir ce désaccord passer s'aggraver et devenir une scission définitive. C'est une joie que les républicains leur refuseront. Pour empêcher la complète et nécessaire victoire du parti républicain, ils n'ont à escompter ni les fautes que celui-ci pourrait commettre ni la complicité de M. Waldeck-Rousseau et de ses amis. Demain comme hier, ils devront combattre seuls.

Emile LAPORTE.

## CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 26 novembre (matin)

PRÉSIDENCE DE M. ETIENNE, VICE-PRÉSIDENT

La Chambre reprend la discussion des chapitres du budget des postes et télégraphes ; les chapitres 2 à 4 sont adoptés.

Sur l'article 5, M. Constans demande l'assimilation des anciens agents auxiliaires aux anciens sous-officiers au point de vue de l'avancement et de la retraite.

M. Bérard répond que ce serait une dépense considérable ; néanmoins il demande que cette motion soit renvoyée à la commission des postes.

Il en est ainsi ordonné. Après maintes observations présentées par plusieurs députés, l'article 5 est adopté.

Sur l'article 6, M. Constans réclame un congé mensuel et un uniforme pour les courriers-convoyeurs : cette motion est renvoyée à la commission.

Les chapitres 6 et 7 sont votés.

Séance de l'après-midi

PRÉSIDENCE DE M. LÉON BOURGEOIS

La Chambre, après la réception des parlementaires anglais, reprend la suite de la discussion du budget des postes.

M. Fournier demande la suppression de la poste restante ; il ne voudrait pas que l'on reçoive des lettres à l'adresse de simples initiales.

Mais après les explications de M. Bérard, il retire son amendement, qu'il avait déposé dans un but de moralité (!)

Les derniers chapitres du budget des postes et le petit budget de la caisse d'épargne sont votés.

La Chambre passe à la discussion du budget de l'instruction publique.

M. Chaumet député de la Gironde parle en faveur du développement complet des écoles, et pour l'amélioration du traitement des instituteurs.

M. Conyba présente des observations sur les cours d'adultes et œuvres post-scolaires qu'il voudrait voir plus encouragés, mieux subventionnés, afin de combattre la main mise des cléricaux sur les jeunes gens.

Il demande qu'un crédit soit inscrit au budget à cet effet.

M. Thierry-Cazes parle en faveur des instituteurs ; il voudrait qu'on supprimât les notes secrètes.

Au sujet des inspecteurs, des proviseurs, des censeurs, il demande que l'on ne choisisse ces fonctionnaires que parmi ceux qui ont déjà fait leurs preuves : il voudrait voir l'Ecole normale supérieure supprimée.

M. Baron demande l'augmentation du traitement des instituteurs.

M. Leroy se plaint que les palmes académiques sont trop accordées et gaspillées malgré que l'on se montre très avare de ces décorations à l'égard des instituteurs.

La discussion générale est close.

Et la séance est levée.

Séance du 25 novembre (matin)

PRÉSIDENCE DE M. LOCKROY, VICE-PRÉSIDENT

La Chambre passe à la discussion des chapitres du budget de l'instruction publique.

M. Gauthier (de Clagny) demande une réduction de 10.000 francs sur les crédits de l'administration centrale.

Réduite à 10 francs, cette motion est votée.

Les chapitres 1 à 9 sont votés.

Sur le chapitre 10, M. Syveton demande la suppression des universités protestantes.

Cet amendement est rejeté et les chapitres 10 à 15 sont votés. Sur le chapitre 16, M. Larquier demande la suppression d'un crédit de 5.000 fr. pour la création d'histoire générale au collège de France. Par 297 voix contre 250, cette motion est votée.

Séance de l'après-midi

PRÉSIDENCE DE M. ETIENNE

Les chapitres 16 à 47 passent sans observations. M. Jaurès demande la publication des documents économiques et sociaux relatifs à la Révolution. Cette motion est rejetée.

Les chapitres 48 à 59 sont votés. M. Vigoureux sur le chapitre 60 demande la suppression du concours général.

Une réduction de 1.000 francs à ce chapitre est votée.

M. Poisson demande la suppression des aumôniers dans les lycées. Par 307 voix contre 235, cet amendement est repoussé.

M. Constans demande des améliorations en faveur des maîtres répétiteurs. Les motions déposées en ce sens sont repoussées après la réponse de M. Chaumié.

M. Poisson dépose une motion tendant à établir la gratuité scolaire au degré secondaire. Cette motion est renvoyée à la Commission.

Plusieurs amendements sont déposés sur les chapitres 61 à 85, qui sont votés, et la suite de la discussion est renvoyée à samedi.

Et la séance est levée.

## Sénat

Séance du 26 novembre

PRÉSIDENCE DE M. FALLIÈRES

L'élection de M. Rivet, comme sénateur de l'Isère, est validée.

Le Sénat reprend la discussion des projets tendant à modifier la juridiction des prud'hommes.

L'extension de la juridiction prud'homale aux conflits entre employés et commerçants est refusée.

Les articles 2 à 7 sont adoptés.

Le Sénat adopte un projet de concession des eaux de Luxeuil à une Compagnie.

Et la séance est levée.

## L'enquête sur l'affaire Humbert

La commission d'enquête sur l'affaire Humbert a tenu jeudi matin, sa première réunion au Palais de justice.

Elle a reçu le procureur général et le directeur des affaires criminelles au ministère de la justice.

Ce dernier a apporté à la commission tous les rapports du Parquet au garde des sceaux sur l'affaire.

Quant au procureur général, il a été entendu sur le point de savoir si les dossiers de l'affaire, qui sont au greffe, pourraient être communiqués à la commission dans la salle de ses réunions au Palais-Bourbon et non au Palais de justice.

La majorité de la commission, jugeant préférable d'examiner les dossiers à la Chambre, s'est prononcée pour que ceux-ci lui fussent apportés.

Mais le procureur général, appuyé en cela par certains membres de la commission qui sont d'anciens magistrats, a émis l'avis que le transport n'était pas juridiquement possible et qu'il faudrait au moins une décision du président du tribunal jugeant en référé pour autoriser ce transport.

Le greffe est, en effet, détenteur responsable des dossiers, mais non possesseur, car les lettres appartiennent soit aux envoyeurs, soit aux destinataires qui ont toujours la faculté d'en réclamer la restitution.

En cet état, la commission s'est réunie l'après-midi à la Chambre pour examiner le point de droit soulevé à ce propos.

Quant à la communication des rapports du parquet, elle ne soulève aucune difficulté.

Le directeur des affaires criminelles qui avait apporté ces documents le matin au Palais de justice les a rapportés, de nouveau à la Chambre.

Comme détail caractéristique, nous devons signaler que certains membres, s'inspirant du précédent de la commission d'enquête du Panama, proposaient, pour la commodité du travail, que l'on se divisât en plusieurs sous-commissions chargées d'étudier chacune une partie déterminée des dossiers.

Cette motion a été écartée, presque tous les commissaires se montrant très vivement désireux de prendre connaissance personnellement de la totalité des dossiers.

## TROIS JUGEMENTS

Note pour servir à l'interpellation sur la magistrature républicaine.

Reconnu coupable d'outrages au Préfet et de violences à l'égard de trois habitants de sa commune, l'abbé Fougeray, vicaire à Jarville, est condamné à un mois de prison avec sursis, et à cinquante francs d'amende.

D'autre part, une dame Marquet, pour avoir giflé le liquidateur des frères de Ploërmel, a été condamnée par le tribunal de Vitry, à six jours de prison, avec sursis.

Enfin, signalons l'acquiescement par le tribunal de Belfort, de Mme Albert Viellard, femme du maire révoqué de Grandvillards, inculpée d'outrages à un magistrat dans l'exercice de ses fonctions. Dans son jugement, le tribunal, tout en déclarant que d'après les dépositions formelles des témoins Mme Viellard avait craché sur le juge de paix de Delle, dit qu'il s'agit d'une voie de fait, délit non relevé par le parquet.

An total ; pas un seul jour de prison effective et soixante quinze francs d'amende pour 1<sup>er</sup> des citoyens maltraités ; 2<sup>e</sup> un pré-

1<sup>er</sup> outragé ; 3<sup>e</sup> un liquidateur giflé ; 4<sup>e</sup> un juge de paix odieusement outragé.  
Ce n'est pas cher.

INFORMATIONS

Le budget de 1904

La commission des finances, réunie sous la présidence de M. Magnin, a continué officieusement l'examen du budget de 1904. Elle s'est occupée des articles du budget de l'agriculture qu'elle avait réservés, du budget extraordinaire de la guerre, et a commencé l'examen du budget des travaux publics.

La séparation des Eglises et de l'Etat

La commission de la séparation des Eglises et de l'Etat s'est réunie sous la présidence de M. Buisson.

Elle a abordé l'examen du titre 2 de l'avant-projet de M. Aristide Briant. Elle a adopté les articles 3 et 4 de l'avant-projet qui sont ainsi rédigés :

« Art. 3. A dater de la promulgation de la présente loi, la loi du 18 germinal an X est abrogée.

La convention passée à Paris, le 26 messidor an IX, entre le gouvernement français et le pape est dénoncée.

Sont également abrogés le décret-loi du 26 mars 1852 et les arrêts du 10 septembre 1852 et du 20 mai 1853, la loi du 1<sup>er</sup> août 1879, les décrets des 12 et 14 mars 1880, 12 et 14 avril 1880, 25 mars 1882, les décrets du 17 mars 1808, la loi du 8 février 1831, l'ordonnance du 25 mars 1844, les décrets du 29 août et 14 novembre 1862, du 5 février 1867 et du 12 septembre 1872.

Art. 4. L'ambassade auprès du Vatican et la direction des cultes sont supprimées. »

L'amnistie

La Commission chargée de l'examen d'une proposition votée par la Chambre, relative à l'amnistie pour faits de grève, s'est réunie hier sous la présidence de M. Chantagrel, pour examiner un projet voté par la Chambre et qui tend à accorder l'amnistie à d'autres délits. M. Vagnat a fait un rapport verbal sur ce projet.

Les retraites ouvrières

La commission d'assurance et de prévoyance sociales, réunie sous la présidence de M. Millerand, a continué l'examen de la loi des retraites ; elle a déterminé les divers placements que la caisse des retraites serait autorisée à pratiquer.

Elle a décidé que la caisse pourrait faire emploi des fonds : 1<sup>o</sup> en valeurs d'Etat ; 2<sup>o</sup> en prêts aux départements, communes, colonies, pays de protectorat, établissements publics, chambres de commerce, et en obligations foncières ou communales du Crédit foncier ; 3<sup>o</sup> en valeurs industrielles du cinquième de ses fonds.

Les congrégations

Des sœurs de la congrégation autorisée des filles de Jésus et de Marie, d'une petite commune du Gers, donnaient l'enseignement dans un établissement de la congrégation auquel l'autorisation spéciale avait été refusée.

Après ce refus, elles se firent séculariser, et, sous l'habit civil, continuèrent, vivant en commun dans le même local, à faire la même œuvre.

Poursuivies devant le tribunal de Lectoure, ainsi que le propriétaire, elles furent, comme celui-ci, condamnées. Mais la cour d'Agen acquitta, par un arrêt déclarant que des documents produits résultait la preuve qu'elles avaient voulu cesser effectivement d'appartenir à la congrégation.

Sur les conclusions conformes du conseiller-rapporteur Roulier et du procureur général — et malgré les efforts de M<sup>e</sup> Lemaurois — la cour suprême a cassé l'arrêt de la cour d'Agen.

Maintenant sa jurisprudence en la matière, elle décide que la persistance de la vie commune dans les mêmes locaux, et pour l'accomplissement de la même œuvre, implique la persistance de l'état de congréganiste.

Le service de deux ans

La commission de l'armée qui, dans ses précédentes séances, avait terminé l'examen

de tous les articles de la loi de deux ans, à l'exception de ceux relatifs à la taxe militaire et aux dispositions particulières et transitoires, a discuté hier cette question de la taxe.

Après un échange d'observations, le principe de la taxe a été admis, et la commission a décidé de soumettre au ministre de la guerre un projet élaboré à ce sujet par MM. Maujan et Sabaterie, afin d'être fixé sur les conséquences financières.

D'après ce projet, la taxe serait payée pendant vingt ans par les jeunes gens exempts de service et dont l'impotence totale ne serait pas reconnue, et par les célibataires depuis leur entrée dans l'armée territoriale, c'est-à-dire depuis l'âge de trente-trois ans jusqu'à l'âge de quarante-cinq ans.

La commission s'est également occupée de l'indemnité à accorder aux familles nécessiteuses des jeunes gens appelés sous les drapeaux et des réservistes. Cette indemnité serait de 0 fr. 75 centimes par jour pour les premiers et de 1 fr. 50 pour les réservistes. Les communes verseraient 10 0/0, les départements 15 0/0 et le reste serait à la charge de l'Etat.

La question du recrutement en Algérie et aux colonies a été réservée pour une prochaine séance.

La commission a enfin décidé que la loi de deux ans serait applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier qui suivra sa promulgation, et étendue aux engagements de trois ans, sous le bénéfice des articles 22 et 23 de la loi du 15 juillet 1889, la disposition qui la rendait immédiatement applicable aux engagés et rengagés.

Au début de la séance, la commission avait reçu une délégation des présidents des Chambres de commerce qui venait lui soumettre trois vœux relatifs au service militaire des élèves des écoles supérieures de commerce.

Les déguisements de Son Altesse

La dernière mésaventure du duc d'Orléans fait actuellement la joie de Bruxelles. Depuis longtemps, les allées et venues du personnage agaçaient les autorités belges et Son Altesse ne fut pas longtemps sans s'apercevoir qu'on lui battait froid dans la capitale de Léopold. Très vexé, le duc résolut de voyager incognito. Il prit le nom de comte de Villiers, abandonna les riches quartiers où il descendait d'habitude et s'en alla loger dans un hôtel modeste du centre. Précautions inutiles ; la police bruxelloise veillait, et les figures sinistres que le prétendant rencontrait à chaque pas dans la rue lui révélèrent que le comte de Villiers n'était pas moins surveillé que le duc d'Orléans. Il essaya d'autres stratagèmes ; il alla même jusqu'à modifier la coupe de sa barbe royale, sans parvenir à se débarrasser des mouchards attachés à ses talons. Désespéré, il songea à un faux nez classique, quand un ami lui fit comprendre qu'il était ridicule et qu'il n'avait plus qu'à déguerpir. C'est ce qu'il vient de faire. Son Altesse est partie hier pour l'Angleterre où on lui fera la grâce de ne pas s'occuper d'elle. Les membres des grands clubs anglais ont oublié le temps où ils voulaient fouetter publiquement le gonjat princier qui s'était permis d'insulter la vieille reine dont il était l'hôte.

Un bataillon hygiénique

Un docteur belge vient d'avoir une idée assez originale, celle de demander la création d'un bataillon hygiénique destiné à soigner et à guérir autant que possible les jeunes gens reconnus mauvais pour le service par cause de faiblesse.

Il résulte des chiffres du docteur Goyens que, dans toute la Belgique, sur un contingent de 13,200 recrues, il y a 930 hommes, en moyenne, qui sont déclarés incapables de porter les armes pour cause de « faiblesse ». Or, que fait-on de ces malheureux ? On les relance dans la circulation sans plus s'occuper d'eux et presque tous deviennent la proie de la tuberculose, alors qu'ils auraient pu y échapper.

En effet, ce bon docteur croit qu'un régime intelligent d'exercices modérés et variés, grand air et avec une nourriture saine, aurait les meilleurs résultats.

Voilà une nouvelle façon d'envisager le métier militaire avec promenades hygiéniques, jus de viande et chocolat tous les matins.

A PARTIR

DU

1<sup>er</sup> JANVIER

le « JOURNAL DU LOT »

PARAITRA

SUR 6 COLONNES

et sera composé

EN CARACTÈRES NEUFS

CHRONIQUE LOCALE

Enregistrement

M. Vialard, receveur de l'Enregistrement à St-Etienne (Basses-Alpes), est nommé en la même qualité à Cazals, en remplacement de M. Boubirl, appelé au bureau de Marcillat (Allier).

M. Grabras, receveur de l'Enregistrement à Bonifacio (Corse), est nommé en la même qualité à Luzech, en remplacement de M. Parizot, appelé au bureau de Montcontour (Vienne).

Recensement

Avis aux propriétaires de chevaux, juments, mules et muets susceptibles d'être réquisitionnés :

Aux termes de la loi du 3 juillet 1877, les propriétaires de chevaux, juments, mules et muets, sont tenus d'en faire la déclaration, à la mairie de la Commune à laquelle ils appartiennent, avant le 1<sup>er</sup> janvier 1904. La publication par affiche étant seule indispensable, les propriétaires qui n'auraient pas fait cette déclaration seraient passibles d'une amende de 25 à 1.000 francs et ceux qui auraient fait une fausse déclaration, passibles d'une amende de 50 à 2.000 francs.

CAHORS

A LA POSTE

Contre les humbles

Dans sa dernière séance, sur la proposition de M. Cagnac, le Conseil municipal a rejeté sans phrases, la demande de l'administration des postes, tendant à ce que la dernière levée des dimanches et jours fériés soit supprimée.

Le citoyen Cagnac ce faisant, a fait un coup de maître.

Alors qu'à la Chambre, M. Sembat, le député socialiste rapporteur du budget des postes a demandé le repos hebdomadaire pour les employés des Postes ; alors que M. Bérard le sous-secrétaire d'Etat a promis de donner satisfaction dans la plus large mesure aux revendications de ces modestes employés, M. Cagnac — oh ! pardon du rapprochement ! — l'ex-socialiste Cagnac refuse aux malheureux postiers 1 heure de repos par semaine !

Sa correspondance est donc bien grande pour qu'il ait besoin de levées extraordinaires ; sa besogne est donc bien considérable pour qu'un dimanche soir ou le soir d'un jour férié, il ne puisse se rendre à la poste pour déposer son courrier et éviter ainsi à un malheureux, surchargé déjà de travail dans la journée, de refaire un service, le plus souvent inutile.

L'ex socialiste Cagnac vient de se révéler : sans doute, ce coup d'humanité, de travailleur (P) il ne l'a pas commis tout seul. Certainement cette combinaison lui a été dictée par ses conseillers ordinaires. M. Cagnac n'agit plus seul et pas pour son compte toujours !

Mais il est déplorable que ce soit celui-là qui clamait jadis son amour pour les humbles, qui refuse à ces derniers aujourd'hui, ce que tous les républicains, tous les honnêtes gens de tous les partis, sollicitent pour les travailleurs : un peu de repos !

Les employés des postes sont-ils maintenant fixés sur les sentiments de l'ex-socialiste Cagnac et de ses comparses ?

Louis BONNET

Les élections consulaires

Nous recevons la lettre suivante avec prière d'insérer :

Monsieur le directeur du « Journal du Lot »,

Dans votre numéro du 13 décembre 1902, vous avez publié un article intitulé : « Les élections du Tribunal de Commerce et de la Chambre de Commerce » ; vous protestiez contre les procédés des Juges en activité, qui choisissent et présentent eux-mêmes les candidats.

Vous vous demandiez pourquoi les commerçants de l'arrondissement de Cahors ne s'organiseraient pas et ne désigneraient pas eux-mêmes les candidats au lieu de subir toujours ceux qu'on leur impose ?

A la suite de cet article, je vous ai écrit à la date du 24 décembre pour vous faire savoir que la majorité des commerçants approuvait votre manière de voir, puisque le 4 décembre, par conséquent avant votre article, un groupe très important de commerçants réunis à la mairie, avaient décidé de faire essai est accaparement du Tribunal et de la Chambre de Commerce ; il fut nommé à l'unanimité moins une voix une commission provisoire chargée, au moment voulu, de provoquer une réunion de commerçants.

Dans le courant de novembre, j'apprenais par les journaux que le 6 décembre prochain, il y avait des élections au Tribunal de Commerce, aussi le lendemain je me rendis auprès de certains membres de la Commission provisoire afin de nous entendre et donner suite au mandat qui nous avait été donné par les commerçants présents à la réunion du 4 décembre dernier.

En toute sincérité, je n'avais pas prévu que je trouverais certaines résistances au moment voulu, car notre but était complètement désintéressé, il ne visait et n'a jamais visé aucune personnalité des Juges du Tribunal de Commerce ; aussi, grande a été ma surprise, lorsque l'on me fit connaître qu'il ne fallait pas compter sur tel ou tel, parce que l'on avait fait courir le bruit « qu'ils voulaient remplacer les juges existants ».

Je fus très surpris de cette réponse, n'ayant pas eu connaissance de ce bruit, mais devant la légitimité du fait et me trouvant privé du concours de ces personnes, je résolus de ne pas aller plus loin.

Mardi soir, la même personne qui avait été victime du faux bruit, me dit : « Un commerçant a dit chez moi, que vous aviez promis l'année dernière de réunir les commerçants pour nommer les Juges ; mais que vous vous étiez bien gardé de bouger, parce que sans doute vous étiez passé au camp des Juges du Tribunal ».

Devant cela je revins sur ma détermination et me décidai à voir une personne ayant eu des attaches au Tribunal de Commerce, qui d'ailleurs nous avait promis tout son concours, mais là encore j'ai trouvé une déception ; le motif de refus donné est : « C'est trop tard » (Nous avions 15 jours).

Je laisse juges les commerçants de Cahors, moi seul ai tenu mes engagements, chez moi il n'y a pas à craindre les défections, je reste partisan d'une mesure qui est légitime, mais je laisse à d'autres le soin de l'obtenir.

Recevez, Monsieur le Directeur, avec tous mes remerciements l'expression de mes sentiments dévoués.

L. LÉRIN,  
Négociant.

Cercle de la jeunesse républicaine laïque

Les membres du Cercle de la J. R. L. sont instamment priés d'assister à la réunion, qui aura lieu le dimanche 29 courant, à 2 heures du soir, au siège social du Cercle (Café de Bordeaux).

Ordre du jour :

Nouvelles demandes d'admission ;  
Causerie sur la séparation des Eglises et de l'Etat.

Lecture du discours de Jaurès à la distribution des prix du lycée d'Albi.

Matinée-conférence du 13 décembre prochain.

Communication du bibliothécaire.

Questions diverses.

Le Secrétaire.

Contributions Indirectes

M. Fourastié, surnuméraire des Contributions Indirectes à Cahors, est nommé commis à Creil (Oise).

Union Littéraire et Artistique

La Société a l'honneur d'informer le public cadurcien qu'elle a effectué sa rentrée le 15 novembre courant et que, comme par le passé, des cours de lecture expliquée choisie dans les œuvres des meilleurs auteurs classiques et modernes, des cours de diction, de musique, de chant etc., seront repris les mercredi et samedi de chaque semaine, à 8 heures et demie du soir, au siège social, Quai Champollion.

Les jeunes gens qui voudraient suivre ce cours, devront adresser leur demande d'admission, accompagnée de l'autorisation de leurs parents, au Président de la Société.

Hospice de Cahors

LEGS TEYSSEYRE

La Commission spéciale instituée par M. Teyssyre, de Touzac, suivant son testament olographe du 12 mai 1866, s'est réunie à l'Hospice vendredi dernier à l'effet de don-

ner une somme de cinq cents francs au père ou à la mère d'une nombreuse famille.

Dix demandes avaient été adressées à la Commission.

Le bénéficiaire de ce legs, pour l'année 1903, est M. Magné Jean-Louis, de Saulliac (Lot), père de seize enfants dont treize en vie.

**Prix de vertu**

Dans sa séance du 26 novembre, l'académie a décerné les prix de vertu suivants :

Prix Honoré de Sussy : Une médaille de 500 francs à Mlle Tardieu, Antoinette, à Cahors.

Prix Camille Favre : (500 francs), Mlles Marie Doumeyrens, à Gramat ; Marie Pagès, à Figeac ; Antoinette Testut, à Cahors.

**Emplois-Situations**

On sait que le Syndicat de la Fédération Française des Voyageurs de Commerce fonctionne utilement depuis 18 années ; que son but principal est de procurer gratuitement des emplois à ses membres ; qu'il procure aux Négociants, Industriels, Fabricants, Armateurs. Directeurs de Sociétés financières ou autres intéressés, des Voyageurs, Représentants, Courtiers ou Agents en titre ou à la commission, munis de bonnes références ; qu'à chaque changement de saison, il dispose de nombreux emplois ayant trait au commerce et à l'industrie, tant pour la France que pour l'Etranger et les Colonies.

Pour plus amples renseignements, écrire ou s'adresser, au Syndicat des Voyageurs, 92, Rue de Bondy, à Paris.

**Avenir Cadurcien**

PROGRAMME DU 29 NOVEMBRE 1903

Cahors (P. R.)	Kelsen.
Ouverture Fantastique	Govaert.
A la plus belle (valse)	Govaert.
Clément Marot (fant.) 1 <sup>re</sup> audition	Kelsen.
Ronde des Petits Pierrots	A. Bosc.

Allées Fénélon, de 3 h. à 4 h.

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Du 22 au 28 Novembre 1903

**Naissance**

René Henri, naturel à la Maternité.

**Mariage**

Dalin, Prosper-Augustin, chef de bataillon au 7<sup>me</sup> d'infanterie coloniale, et Coulanges, Jeanne-Madeleine-Lucie, s. p.

**Décès**

Alix Pierre, ancien négociant, 72 ans, rue de la Caserne.

Moffre Marie, s. p. épouse Missonié, 70 ans, à l'Hospice.

Missonié Jean, cultivateur, 80 ans, à l'Hospice.

Lagarigue Pierre, jardinier, 68 ans, rue des Jacobins, à Cabessut.

Cheminet Gilbert, employé au chemin de fer, 56 ans, à Englandières.

Célaré, Jean-Pierre, cultivateur, 72 ans, rue de la Mairie.

**Arrondissement de Cahors**

**LUZECH. — Nomination.** — Nous apprenons avec plaisir que M. Parizot, receveur de l'enregistrement, vient d'être nommé au bureau de Moncontour (Vienne).

Tout en applaudissant de bon cœur à cet avancement mérité, nous regretterons bien vivement ce fonctionnaire qui, en quatre ans, a su s'attirer la sympathie de tous. La population de Luzech n'oubliera pas en effet le musicien distingué qui, pendant trois ans, donna à notre cité un aspect de grande ville en organisant des concerts charmants.

Les contribuables eux-mêmes se souviendront qu'ils furent toujours accueillis par M. Parizot avec une aménité et une bienveillance rares.

Sa vive intelligence, son travail assidu, son zèle et son infatigable dévouement lui ont valu l'estime et la confiance des chefs. Ses convictions ardemment républicaines et ses mérites professionnels viennent d'être justement récompensés.

Nous prions M. Parizot d'accepter, avec les regrets que nous éprouvons de son départ, nos plus sincères félicitations.

**Médailles d'honneur.** — Une médaille d'honneur de vermeil a été décernée à M. Pons, dit Eugène et des médailles de bronze ont été décernées à MM. Raujouis, et Charles, instituteurs à Luzech.

Ces trois citoyens avaient sauvé d'une mort certaine des jeunes gens qui se trouvaient en bateau sur le Lot.

Nos félicitations.

**LAUZÈS. — Elections Consulaires.** — Arrêté portant convocation des électeurs :

En conformité de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 8 décembre 1883, les électeurs consulaires sont convoqués pour le dimanche 6 décembre 1903, à l'effet de procéder au renouvellement partiel des membres du Tribunal de Commerce de Cahors, pour l'année 1904, qui sont au nombre de trois, savoir :

Un président, un juge titulaire, un juge suppléant.

Savoir si à Lauzès, il sera fait comme les années précédentes, c'est-à-dire que le bureau ne sera pas formé.

**Conseil municipal.** — Séance du 22 novembre 1903. Étaient présents : MM. Deltour, Pignaniol, Delfau, Lacaze, Dô, Cassayre et Poujade.

Absents : MM. Malique, Couderc et Faurie.

Le Conseil approuve le budget des chemins vicinaux, pour l'année 1904.

On procède ensuite à la formation de la liste des répartiteurs pour 1904. Sont désignés : MM. Lacaze, Dô, Delfau, Malique, Cassayre, Poujade, Couderc, Faurie, conseillers municipaux et MM. Espéret, Bouzou et Langlés propriétaires à Lauzès.

Il est procédé ensuite à la nomination de 3 délégués pour la révision des listes électorales.

Sont nommés : MM. Delfour, Pignaniol et Delfau.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare la séance levée.

**Droits de place.** — Il sera procédé Dimanche 29 courant, à 3 heures de l'après-midi, à l'adjudication des droits de place, sous la présidence de M. Delfour, maire de Lauzès, assisté du Conseil municipal.

**CONCOTS. — Cours d'adultes.** — Des cours d'adultes seront ouverts dans nos écoles communales à partir du 1<sup>er</sup> décembre.

bre. Ils se répéteront pour les jeunes filles, le jeudi et le dimanche, de 3 heures à 5 heures du soir ; pour les jeunes gens, le mercredi et le samedi, de 7 heures à 9 heures du soir.

**Arrondissement de Figeac**

**LACAPPELLE-MARIVAL. — Foire.** — Voici les cours pratiqués à notre dernière foire :

Vente lente sur les bœufs de toute catégorie : les cours des anciens marchés se sont maintenus. Les veaux valent de 85 à 90 fr. les 100 kilos ; cochons gras, de 90 à 100 fr. pièce.

Blé, de 14 à 15 fr. l'hectolitre ; avoine, de 7 fr. à 7 fr. 50.

Volaille, à 1 fr. le kilo, lièvres, de 5 fr. à 6 fr. pièce ; perdreaux, de 1 fr. 75 à 2 francs.

Oies mortes, 1 fr. 40 à 1 fr. 50 le kilogramme.

Œufs, 95 c. la douz.

**Arrondissement de Gourdon**

**GOURDON. — La truffe.** — Cette année-ci, la truffe s'est formée dans de parfaites conditions, et les orages qui ont éclaté sur notre région cet été, ont nui aux autres récoltes, mais ont servi les intérêts de la trufficulture.

Le mois d'août, époque de la naissance de la truffe, a été orageux et aussi pluvieux, ce qui a favorisé la naissance de ce précieux tubercule. Cependant la quantité ne paraît pas devoir nuire à la vente, car sur les marchés où les premières truffes ont fait leur première apparition elles se vendent à des prix assez élevés (10 à 13 fr. le kilo, prix moyen), ce qui fait espérer que ces prix non seulement se maintiendront, mais augmenteront probablement lorsque les marchés battront leur plein.

**SOULLAC. — Marché aux truffes.**

Le Conseil municipal, par délibération du 8 novembre courant, a voté les ressources nécessaires pour distribuer, à partir du 4 décembre prochain, des primes ; 1<sup>re</sup> pour les plus grandes quantités ; 2<sup>o</sup> pour les premières qualités.

Cette distribution se continuera pendant toute la saison.

Les droits de place pour la truffe sont supprimés.

Ouverture du marché à une heure du soir, place de la Mairie.

Les caveurs sont assurés de trouver sur nos marchés les meilleurs acheteurs des maisons de Souillac, Sarlat, Périgueux, Paris, etc.

**LES PERSONNES**  
atteintes de Rhumatisme, Goutte, Arthrite, Torticolis, Lumbago, Névralgie, Douleurs, ont le plus grand intérêt à s'adresser à M. DELATTE, rue Méaulens, à Arras, qui leur enverra gratuitement le moyen de se guérir radicalement en peu de temps.

**BULLETIN FINANCIER**

C'est demain que commence la liquidation par la réponse des primes.

Les positions étant prises depuis quelques jours en vue de cette opération, les affaires ont été aujourd'hui des plus calmes.

Nous n'avons donc que des changements de cours sans importance à signaler d'une bourse à l'autre.

Nous retrouvons le 3 0/0 à 97,90 et l'Amortissable à 98,30.

Très bonne tenue des Etablissements de crédit. Le Comptoir National d'Escompte s'avance à 603 ; le Crédit Foncier passe de 595 à 599.

Le Crédit Lyonnais est ferme à 1.131 et la Société Générale à 624.

Nos chemins finissent : le Lyon à 1.413 ; le Nord à 1.800 et l'Orléans à 1.472.

Le Suez clôture à 4.095.

Parmi les fonds étrangers, l'Extérieure s'inscrit à 90,60 ; l'Italien à 104,02 ; le Portugais à 64,90.

Le Turc Unifié à 88,05 et la banque Ottomane à 508, n'ont pas varié.

**Tribunal de commerce de Cahors**

Les créanciers de M. Paul FALGUIÈRE, banquier à Cahors, sont invités à se rendre le mardi 8 décembre 1903, à 2 heures du soir, salle d'audience du Tribunal, pour faire vérifier leurs créances et en affirmer la sincérité.

Cette réunion de vérification sera la dernière.

Ils sont invités également à produire sans retard leurs pièces et bordereaux.

Le Greffier,  
A. POULVEREL.

France à l'essai. — Spécimen des  
**MONTRES et BIJOUX TRIBAUDEAU**  
à BESANCON  
Le TRIBAUDEAU, fabricant Principal à BESANCON  
livre ses produits directement au Public, soit chaque année plus de 500,000 objets : Montres, Chronomètres, Bijoux, Pendules, Orfèvrerie, Réparations. Gratia et Franco Tarifs Illust. On trouve le Montre TRIBAUDEAU à la Fabrique seulement.

**1904 Vient de paraître**

A la Librairie DELSAUD

RUE DE LA MAIRIE, CAHORS

**LE GRAND ANNUAIRE DU LOT**

CONTENANT LES PRÉVISIONS DU TEMPS

Par XAINTRAILLES, d'Issoire (Puy-de-Dôme)

Illustré de plus de 500 gravures

PRÉCÉDÉ D'UNE

HISTOIRE DU QUERCY

GALLOT DE GENUILHAC

Grand Maître de l'Artillerie

PRIX : 0 fr. 60

**Bulletin météorologique**

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
27 Vend.	+ 12	+ 5	768,5	Pluie
28 Sam.	+ 10	+ 6	755	Coué

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Pluie.

D' HERBEAU

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 217

**MADemoiselle MONTE-CRISTO**  
PAR B. FLEMMING  
(Traduit de l'anglais par CH.-BERNARD DEROSNE)  
TROISIÈME PARTIE  
**LE BEAU SPAHIS**

**X**

Le dernier anneau

— Sur les enfants que vous avez changés en nourrice, il y a vingt ans. Il est temps que la vérité soit connue. Vous avez donné votre fille au comte de Ruysland et vous avez gardé la sienne. Qu'avez-vous à répondre à cet égard à Dieu et aux hommes ?

Il y avait un temps où madame Vavator aurait eu le courage de répondre comme Claverhouse répondit à la même question que lui faisait la veuve de Covenantaire : « Je ne suis pas embarrassé de répondre aux hommes ; quand au ciel, j'en fais mon affaire ». Mais, ce temps était passé. Elle s'assit en se couvrant les yeux de ses deux mains, cherchant à éviter son accusation, comme une coupable qu'elle était... et n'osant pas rencontrer cette figure

sevère et terrible. L'étrangeté de l'aventure, la crainte nerveuse à laquelle elle était en proie, l'obscurité, la solitude... tout cela agissait sur elle comme de telles choses agissent sur les femmes.

— C'était une manière de vous venger, très banale, continua Otis d'une voix froide, tranquille, impitoyable ; vous en aviez pris l'idée dans un des romans dont la lecture vous était favorite ; mais c'est tout à fait indigne de l'originalité et du génie inventif que vous aviez déployés quelques années auparavant. Je vois que vous n'essayez pas de nier ; vous avez au moins cette sagesse-là.

— Ce n'est pas vrai ! s'écria madame Vavator, trouvant le courage enfin dans l'excès même de son désespoir. J'ignore de quoi vous voulez parler. Comment avez-vous osé me faire venir ici ?... Que signifie cette machination infâme ?... Comment avez-vous l'audace de me retenir dans cette effroyable maison ? Laissez-moi m'en aller, monsieur Otis, ou vous verrez ce qu'il en résultera pour vous.

Elle se leva et le regarda en face... elle l'envisageait avec sa figure blafarde de terreur et tandis qu'une flamme terrible brillait dans ses yeux noirs :

— Comment avez-vous osé m'écrire cette lettre ? Comment avez-vous osé signer d'un faux nom ? Comment avez-vous osé me faire venir depuis Paris pour... pour rencontrer ?...

Elle s'arrêta brusquement, couvrit sa figure de ses deux mains et éclata en larmes... larmes de rage, d'effroi, de désappointement. L'amour

qu'elle avait conçu jadis pour le grand seigneur qui s'était épris d'elle dans sa jeunesse vivait encore au fond de son cœur... ce cœur usé, endurci dans les combats de la vie, avait battu, avec la joie la plus délicieuse qu'il eût ressentie depuis bien des années, à la pensée de revoir Cardonnell ; et c'était cruel pour elle, au-delà de toute expression, de voir une telle issue à une si douce espérance.

— S'il y a des lois pour punir une trahison comme celle-là, vous serez puni, Henri Otis, quand je serai libre, s'écria-t-elle en fureur.

— Quand vous serez libre ? répéta Otis ; ah ! mais vous n'allez pas être libre comme cela ! Je ne m'arrange pas de cette façon. J'ai machiné aussi habilement, pour vous attirer ce soir dans le piège, que vous avez machiné, il y a six ans, pour attraper Catherine Dangerfield. Réfléchissez un moment. Personne au monde ne sait que vous êtes ici, et je présume que vous n'avez laissé personne à Paris qui se donnera beaucoup de peine pour vous chercher. Les femmes comme vous n'ont point d'amis. Comme vous l'avez vu, cette maison est tout à fait solitaire et isolée, elle passe pour être hantée par des revenants, tout le monde cherche à l'éviter. Et vous y resterez des semaines et des mois, s'il le faut, jusqu'à ce que vous m'avez tout avoué. Faites votre confession ce soir et vous êtes libre ; si vous refusez, vous resterez enfermée jusqu'à ce que vous l'avez faite. Voici une plume, de l'encre et du papier, ditez-vous aveux et je les écrirai.

Elle ne répondit rien ; poussée dans ses derniers retranchements, elle joignait les mains,

serrait les lèvres, et des flammes sortaient de ses yeux.

— Que savez-vous ? demanda-t-elle tristement.

— Assez pour vous envoyer à Newgate. Je sais, que quand Lord Ruysland vint à votre cottage pour réclamer son enfant, un an après la mort de sa mère, vous lui avez donné le vôtre et vous avez gardé le sien. Vous avez gardé l'enfant qui s'appelait lady Cecil Clive, et vous avez donné au comte de Ruysland la fille de John Harmand. La fille de John Harmand vit en ce moment dans le luxe à Scarswood Park, et lady Cecil Clive la vraie lady Cecil... où est-elle, madame Harmand ? Elle a été vendue comme une esclave à des étrangers qui l'aimaient, c'est vrai, mais sans que vous soyez pour rien dans cet attachement. Et cependant votre désir de vous venger de sa mère qui vous avait enlevé votre amant, n'était pas assouvi. Le jour de ses noces, vous êtes venue annoncer au monde qu'elle n'était pas la fille de sir John Dangerfield, tout en ayant soin de ne pas dire de qui elle était la fille : vous lui avez ôté son mari, son foyer, son nom... vous l'avez tuée d'une manière aussi sûre qu'un assassin tue sa victime. Voilà ce que je sais.

Tout cela, lord Ruysland l'apprendra, que vous fassiez des aveux ou que vous n'en fassiez point. Les lois anglaises vous obligeraient à avouer, si je vous livrais à la justice. Je préfère pourtant m'ériger moi-même en juge. Vous ne sortirez pas vivante d'ici sans avoir rien avoué.

**A. WILCKEN**  
**CHIRURGIEN-DENTISTE**  
 DIPLOMÉ  
 DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE  
 L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS  
**DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA**  
 ET DE  
**L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS**  
 Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.  
 69, BOULEVARD GAMBETTA  
**EN FACE LE CAFÉ TIVOLI**  
**M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS**  
 IL GARANTIT SON TRAVAIL  
 ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

Ancien cabinet dentaire  
**HUGGINS & BAKER**  
 75, BOULEVARD GAMBETTA  
 Monsieur L. Maury, Chirurgien-Dentiste diplômé de la Faculté de médecine de Paris et de l'École dentaire de France.  
 Monsieur L. Morand, Chirurgien-Dentiste diplômé de la Faculté de Médecine et de l'École Dentaire de Bordeaux.  
 Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.  
**Travail parfait et entièrement garanti**

**TRANSFORMATION du CABINET DENTAIRE**  
 DE LA RUE DU LYCÉE  
**L.-G. OLLIVIER**  
**CHIRURGIEN-DENTISTE**  
 DIPLOMÉ DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE  
 ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS  
**SPÉCIALITÉ D'AURIFICATION**  
 Consultations de 9 h. du matin à 5 h. du soir  
 9, rue du Lycée, 1<sup>er</sup> étage

**COMMERCE DE BOIS**  
**FABRIQUE DE MENUISERIE ET PARQUETS**  
**FILLIOL, à Tulle**  
 Parquets chêne, depuis 2 fr. 50 le mètre carré.  
 de hêtre, 2 fr. 50  
 Parquets pin 28/30, 1 fr. 45  
 de 25, 1 fr. 35  
 Parquets peuplier 28/30, 1 fr. 95  
 de 25, 1 fr. 60  
 Parquets mélèze 28/30, 2 fr.  
 de 25, 1 fr. 75  
 Portes à 5 panneaux 2<sup>e</sup> sur 0,75 x 0,80 x 0,85 la pièce 8 fr.  
 Portes à 5 panneaux 2=20 x 0,80 x 0,85, la pièce 11 fr.  
 Chêne, Hêtre, Pin Sylvestre, Peuplier, spécialité de bois de Chêne étuvé pour menuiserie.  
**Envoi de prix-courants et tous renseignements sur demande**

**MAISON LOUBEYRE**  
 COIFFEUR-PARFUMEUR  
 Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique  
**CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS**  
 Premier Prix à toutes les Expositions  
 Hors concours — Membre du Jury  
 Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son **Salon de Coiffure** (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptisme comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « **Tout pour l'hygiène** » telle est la devise de la Maison.

**LOTION ANTISEPTIQUE DU D<sup>r</sup> GELIS**  
 contre les Pellicules et la chute des Cheveux  
 — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.  
**On demande** des Voyageurs ou des personnes disposant d'un peu de temps pour la vente de flacons de vernis instantané pour chaises et meubles. Vente agréable, beaux bénéfices. S'adr. à M. BRIDOUX, fab. de vernis, 7, rue Mouraud, Paris.

**Bibliographie**  
**LA NATURE. Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire et illustré, HENRI DE PARYLLE, rédacteur en chef; Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris.** — Sommaire du n° 1592, du 28 novembre 1903.  
 Le chargeur de Brouwer, par G. Pellissier.  
 — Le chemin de fer du Cap au Caire, par le D<sup>r</sup> Adrien Loir. — La Tour Eiffel, par H. de P. — La tétralogie à la foire, par le D<sup>r</sup> L. Laloy. — Les cadrans de montres, par Mathieu Planchon. — Ralentissement extrême de la respiration, par H. B. — Un treuil paradoxal, par D. B. — Station hydro-électrique à Avignonnet (Isère), par J. L. — Action de certains parfums, par Ernest Liotard. — Poussières et lavage de l'air, par D. B. — Le balai par H. Magen. — Les Léonides, par E. T. — Chronique. — Académie des sciences; séance du 23 novembre 1903, par Ch. de Villedeuil. — Le chimpanzé « Consul », par L. R.  
**Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.**  
**LE MONDE ILLUSTRÉ, 13, quai Voltaire Paris, Sommaire du numéro 2435 du 28 novembre 1903.**  
 Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.  
 L'oncle d'Amérique au théâtre du Châtelet. — Saint-Domingue. — Vue prise de la rivière. — Les « Sorenos ». — Le Général Ximenes. — Gallito Picardo dans sa Guerilla. — Soldats de la défense. — Le Général Vasquez. — Commission de la frontière anglo-thibétaine. — Les souverains d'Italie en Angleterre: Arrivée à Windsor. — A Londres, le roi et la reine reçoivent l'adresse des marchands de la Cité. — Banquet au Guild-Hall.

L'École d'agriculture de Grignon. — Pavillon de la Direction. — La Bergerie. — Les exercices militaires. — L'Etable. — Ensemble des bâtiments. — Salle d'honneur. — Laboratoire de chimie. — Champ d'expériences.  
 Conférence sanitaire internationale de 1903.  
 L'automobilisme aux Etats-Unis. — Le milliardaire Astor sur son auto. — Son atelier de réparation. — Entretien de ses vingt machines. — Leur garage.  
 L'accident du « Jaune ». — Les débris du ballon au Parc de Chalais.  
 Beaux-Arts : « Les Pêcheuses », tableau de M. E. Trigoulet. — Statue de M. Thiers à Versailles. — Compagnie cycliste défilant dans les Ardennes. — Le nouvel appareil « la Sirène ». — Général Villa. — Marquis de Gabriac. — M. de Nélidof, ambassadeur de Russie à Paris. — Echechs, par M. D. Janowski.  
 Roman illustré : *L'Ombre du Mal*, par Mario Donal.

Le numéro 50 centimes  
**LE BON JOURNAL**  
 Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 7<sup>e</sup> — Sommaire du 26 novembre 1903.  
 Courrier du Dimanche. — Eugène Fourrier : La Cachette. — Pierre, Sales : La course aux millions (suite). — Daniel Lesueur : Le cœur chemine (suite). — Pierre Galmettes : La fabrication

d'une bottine à prix fixe (suite) — Fernand Lafargue; La Fiancée-veuve (suite). — Xavier de Montépin: La demoiselle de compagnie (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

**Usages Locaux**  
**EN VIGUEUR**  
**DANS LE DÉPARTEMENT DU LOT**  
 En vente à l'imprimerie du *Journal du Lot*, 1 rue des Capucins, à Cahors.  
 Prix : 1 fr. — Franco par la poste 1 fr. 25

**VIENT DE PARAÎTRE**  
 ALBERT GRIMAUD  
**LA RACE ET LE TERROIR**  
 Anthologie des Poètes du clocher  
 MOUVEMENT LITTÉRAIRE PROVINCIAL  
 Fort volume in-8 (24x16), 500 pages : 6 fr.  
 Prix : 1 fr. — Franco : 6 fr. 75.  
**S'adresser : 1, rue des Capucins, Cahors**  
 Le propriétaire gérant : A. COUSSLANT.

**DU CHOIX D'UN JOURNAL FINANCIER**  
 Jamais le Capitaliste et le Rentier n'ont eu plus besoin d'un organe financier impartial et parfaitement informé.  
 Jamais le nombre des valeurs placées dans le public n'a été aussi considérable.  
 Jamais il n'a été aussi difficile de bien placer son argent : telle valeur, qu'on croit de tout repos, est mauvaise; telle autre, délaissée, est avantageuse à acheter.  
 Du choix d'un journal financier dépend donc la fortune ou la ruine!  
 Le MONITEUR DES CAPITALISTES ET DES RENTIERS se recommande tout spécialement par la sûreté de ses informations, par son indépendance absolue, et par les soins apportés à l'étude des valeurs et des affaires.  
 Le MONITEUR DES CAPITALISTES ET DES RENTIERS (24<sup>e</sup> année) a des documents complets sur toutes les affaires créées depuis sa fondation.  
 Tous les dimanches, il donne un état impartial de l'économie, sans frais, dans tous les Bureaux de Poste, ou Boulev. Haussmann, 50, Paris (1<sup>er</sup>)

ENTREPRISE ARSÈNE COLLET, FONDÉE EN 1855  
**CHANTIER DU CHEMIN DE FER. — AVENUE DES MARCHANDISES**  
 (Près la gare des Marchandises CAHORS)  
**CHAUFFAGE ÉCONOMIQUE**  
 Provisions pour l'hiver  
**BOIS DE CHAUFFAGE EN CHÊNE SCIE ET FENDU**  
 Le stère, sur le chantier, y compris l'octroi..... 8 fr.  
 Le stère, rendu franco à domicile..... 8 fr. 50  
**COPEAUX DE BUCHAGE ET DE FENDAGE 5 Fr. le Stère**  
 (RENDU FRANCO À DOMICILE)  
 S'adresser au Chef du Chantier du Chemin de Fer  
 ou envoyer les commandes à  
**M. Arsène COLLET**  
 CHANTIER DU CHEMIN DE FER  
 AVENUE DES MARCHANDISES  
 PRÈS LA GARE DES MARCHANDISES

Tandis qu'elle l'écoutait, sa figure était devenue sombre et déterminée.  
 — Je n'avouerai jamais ! Je répète que je ne sais pas de quoi vous voulez parler. J'ai remis sa fille à lord Ruysland et la mienne est morte. L'enfant que sir John Dangerfield adopta était la fille de ma cousine; j'avais une ancienne haine contre sa mère. Je le répète, monsieur Otis, laissez-moi m'en aller, ou vous aurez à vous en repentir. Les menaces et les mauvais traitements illégaux sont des choses qui mènent à Newgate, si la chose est appelée devant la justice. Laissez-moi m'en aller, ou je...  
 Otis ne devait jamais entendre la suite de la réponse de Mme Vavator. Le paroles parurent se glacer sur ses lèvres... sa figure prit petit à petit les teintes blafardes de la mort, ses yeux se dilatèrent, comme sous l'impression d'une profonde terreur.  
 Otis suivit son regard.  
 La vieille Hannah avait quitté la chambre, sans qu'on s'en aperçût, un instant auparavant, en laissant la porte entrebâillée. Une forme humaine s'était glissée à travers cette porte, sans faire le plus léger bruit. Elle était debout maintenant sur le seuil, immobile, les regards perdus dans le vide. Elle portait une robe blanche d'une étoffe d'été, ses cheveux lui tombaient sur les épaules, sa figure était d'une blancheur de neige, ses yeux étaient froids et fixes, ses deux bras lui tombaient le long du corps.  
 Mme Vavator revoyait maintenant Catherine Dangerfield morte, comme elle l'avait vue

cent fois jadis à l'époque où elle vivait.  
 Elle était morte, c'était certain, et c'était son spectre qu'elle avait là devant les yeux.  
 Elle ne poussa pas un cri... pas un murmure. Elle recula lentement, pas à pas avec une expression d'horreur indicible sur la figure, les yeux fixes sur cette forme impassible, jusqu'à ce que le mur l'empêcha d'aller plus loin.  
 — Voyez ! fit-elle d'une voix effrayante, voyez !  
 — Où cela ? fit Otis avec calme. Je ne vois rien.  
 — Sous la porte ! ajouta-t-elle avec une voix empreinte de la même épouvante. Voyez... c'est... Catherine Dangerfield !... voyez !  
 — Et bien ! répondit Otis d'un air indifférent. Je regarde et je ne vois rien. Vous rêvez madame Vavator. Est-ce que Catherine Dangerfield n'est pas couchée dans le cimetière de Castleford ? Elle ne peut pas se trouver au Trou-Perdu. Allons, regardez-moi et cessez de diriger vos yeux hagards sur une hallucination.  
 Elle ramena un instant les yeux sur Otis, puis ils revinrent comme d'eux-mêmes se fixer dans la direction de la porte. Le spectre avait disparu. Madame Vavator poussa un grand cri et tomba à terre, privée de sentiment.  
 — Parfaitement réussi ! Vous êtes un spectre des plus utiles, Catherine, s'écria Otis en se levant. Venez, je vous prie, et apportez des

sels et de l'eau froide. Je crois qu'il sera facile maintenant de lui faire tout dire.  
 Mlle Herculaste s'avança en souriant avec un flacon de sels à la main.  
 — Je le crois aussi. C'est tout ce que j'ai pu faire que de garder mon sérieux et de ne pas bouger, quand j'ai aperçu son regard épouvanté. Je crois bien que j'aurais fini par éclater de rire et par gâter le tableau, si vous n'aviez pas appelé son attention ailleurs. Oui, je crois que nous saurons la vérité maintenant.  
 — Vous feriez bien de vous en aller, elle revient à elle, dit Otis, en voyant les cils de la veuve qui commençaient à s'agiter. Disparaissez, Catherine, et envoyez Hannah ici. Vous pouvez tout entendre du couloir.  
 Hannah rentra, tandis que Mlle Herculaste s'éclipsait. Les yeux noirs de Mme Vavator se rouvrirent à la lumière. Elle tressaillit... la mémoire lui revenait avec le sentiment... et elle saisit le bras d'Otis.  
 — Est-elle partie ? dit-elle, en dirigeant avec effroi ses yeux vers la porte. Oui, je vous dis que j'ai vu Catherine aussi nettement que j'ai jamais pu la voir pendant qu'elle vivait. Monsieur Otis, au nom du ciel, emmenez-moi... ne me quittez pas... ou je risque de devenir folle à lier.  
 — Je vous emmènerai et je ne vous laisserai pas un instant seule, si vous voulez avouer la vérité.  
 — Oui... oui... je veux... je ferai tout... je dirai tout ce que vous voudrez; seulement, restez à côté de moi, pour l'amour de Dieu.

J'aimerais mieux mourir que de la voir encore une fois.  
 Elle se laissa tomber sur une chaise en se couvrant la figure de ses deux mains, et elle murmura, d'une voix entrecoupée, son histoire dans les termes suivants :  
 — J'avoue tout, commença Mme Vavator; j'ignore comment vous avez pu savoir cela, mais c'est parfaitement vrai. J'ai changé les enfants. Je haïssais la comtesse de Ruysland; sans elle je serai devenue la femme de Lionel Cardonnell. J'épousai John Harmand, mais je n'avais que du mépris pour lui. C'était un pauvre sot sans énergie, et je fus bien aise quand il mourut. Lady Ruysland me donna de l'argent, me fit des cadeaux; j'acceptai tout mais je la détestais chaque jour davantage. Elle n'était pas heureuse avec son mari, cela me soulageait un peu. Elle était jalouse, elle avait un caractère emporté; Catherine en avait hérité, vous pouvez vous en rappeler.  
 Mme Vavator avait tremblé en prononçant ce mot. Elle continua :  
 — Mon enfant avait un mois la nuit où la comtesse, en proie à un accès de colère violente quitta son mari et vint me trouver. Je n'aimais pas mon enfant, je n'ai jamais aimé les enfants; je souhaitai souvent qu'il mourut. Il me causait beaucoup d'ennui, et je n'aimais pas le tracis; du reste il ressemblait à John Harmand. Pourquoi l'aurais-je aimé ? La comtesse vint me trouver, elle croyait que j'avais oublié, pardonné, et que je l'aimais. Vous voyez qu'elle ne me connaissait guère.  
 (A suivre.)